



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1013-2021-01

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 1013-2021-01 modifiant le règlement 1013 concernant la régie interne des séances du Conseil municipal.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Stéphanie Parent, avocate  
Greffière adjointe  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Me Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 15 avril 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Stéphanie Parent, avocate  
Greffière adjointe  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)